

Comité européen des Droits sociaux (CEDS)

242^e session, 15-19 mars 2010

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- *Centre on Housing Rights and Evictions* (COHRE) c. Croatie, Réclamation n° 52/2008
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 54/2008
- Confédération générale du Travail (CGT) c. France, Réclamation n° 55/2009
- Confédération française de l'Encadrement (CFE-CGC) c. France, Réclamation n° 56/2009
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 57/2008
- *Centre on Housing Rights and Evictions* (COHRE) c. Italie, Réclamation n° 58/2009
- Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XIX-3 (2010) de la Charte de 1961 et Conclusions 2010 de la Charte révisée

Les projets de conclusions seront examinés pour les Etats suivants :

Chypre
Ukraine
Andorre
Albanie
Lituanie
Azerbaïdjan

Réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Le Comité aura un échange de vues à propos de la réunion qui s'est déroulée à Sofia (Bulgarie) le 4 mars 2010 et poursuivra la préparation des réunions prévues pour 2010.

Echange de vues avec M. SKOURIS, Président de la Cour de justice de l'Union européenne

Un échange de vues aura lieu avec M. SKOURIS, auquel participera M. COSTA, Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme, et M. FRIBERGH, Greffier de la Cour.